

# JUSTICE DANS LE 91 :

## ÊTRE UN ATHLÈTE DISPENSE D'ÊTRE INCARCÉRÉ ?

Une enquête de la police judiciaire de l'Essonne, sous le contrôle d'un juge d'instruction du tribunal de grande instance d'Evry (91), concernant des faits de vols par effraction commis en réunion et de violences sur personne dépositaire de l'autorité publique commis le 10 Août 2014 permettait d'identifier le conducteur du véhicule qui avait volontairement percuté une voiture de la BAC dans laquelle se trouvaient deux fonctionnaires de police comme étant un champion d'athlétisme récemment médaillé et au passé judiciaire déjà fort lourd.

Le juge d'instruction, allant à l'encontre des réquisitions du parquet, privilégiait la voie du placement sous contrôle judiciaire au regard de l'ancienneté des faits et de l'absence de risque de réitération, décision confirmée par le JLD le jeudi 16 avril 2015. A ce stade il semble utile de préciser que cet athlète a déjà été écroué pour des vols avec effraction et était mis en examen pour d'autres faits similaires.

L'échéance des championnats du monde d'athlétisme qui se dérouleront à Pékin en juin 2015, auxquels doit participer prochainement l'intéressé avec la délégation française, serait-elle une motivation inconsciente de cette décision...?

**SYNERGIE-OFFICIERS** exige que la justice soit la plus ferme et la plus exemplaire à l'encontre des mis en cause multirécidivants et auteurs de violences sur les membres des forces de l'ordre.

**SYNERGIE-OFFICIERS** dénonce la « culture de l'excuse » ancrée chez certains magistrats, véritable incitation à la violence contre les policiers.

**SYNERGIE-OFFICIERS** rappelle que les forces de l'ordre paient un lourd tribut pour la sécurité de nos concitoyens comme l'a encore malheureusement rappelé l'homicide volontaire sur notre collègue en poste à DECAZEVILLE (12), également tué par un véhicule en fuite.